



## PORTRAIT DU SECTEUR

Le Secteur de l'Énergie constitue un soutien majeur au développement de l'économie, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Le Sénégal a adopté une stratégie de développement économique et social dénommée Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette stratégie qui vise l'émergence économique à l'horizon 2035, constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme et l'énergie en constitue l'un des principaux piliers. Le PSE place naturellement le secteur de l'Énergie parmi les « fondements de l'Émergence » visant à garantir un accès large et fiable à une énergie à bon marché à l'horizon 2035.

La relance du plan intégré de l'électricité passe, entre autres, par la diversification des sources de production d'électricité pour rééquilibrer le mix énergétique avec le choix développer la production basée sur du charbon, du gaz, de l'hydroélectrique, du solaire et de l'éolien.

La stratégie du pays a été déclinée dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2019-2023) et qui vise les principaux objectifs suivants :

- Assurer un approvisionnement sécurisé du pays en énergie suffisante et en qualité ;
- Développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service ;
- Renforcer l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson ;
- Renforcer la gouvernance, la régulation, le financement et le suivi-évaluation du secteur.

Le projet phare de relance de l'électricité du PSE dont les objectifs principaux sont de fournir une électricité en quantité suffisante (plus de 1 500 MW de capacité disponible installée), de manière fiable et à un coût compétitif (entre 60 et 80 FCFA/kWh) a permis la mise en œuvre de beaucoup de projets de production électrique tout en développant le mix énergétique avec notamment le charbon, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Ces projets ont abouti à la réduction du déficit de production et ramené l'énergie non distribuée de 44,9 GWh en 2014 à 19,6 GWh en 2018, permettant ainsi de gagner quasiment le pari de la disponibilité de l'énergie en quantité suffisante avec la mise en service des nouvelles capacités et la réhabilitation de groupes existants. Sur la période 2013-2018, Senelec a mis en service 343,9 MW de nouvelles capacités faisant passer la puissance installée d'environ 800 MW en 2013 à 1 141 MW en 2018.





Le développement de la production s'est réalisé avec un mix énergétique plus diversifiée. Ainsi, il convient de noter l'arrivée dans le Réseau Interconnecté de 143 MW de capacités solaires photovoltaïques. Une baisse notable du coût de production a été enregistrée avec le coût variable de production qui est passé de 85,5 FCFA/kWh en 2013 à 53,9 FCFA/kWh en 2018, grâce notamment à une baisse du prix des produits pétroliers et aux nouveaux investissements réalisés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique énergétique, le Gouvernement du Sénégal a élaboré une stratégie dont les axes fondamentaux sont les suivants:

- la garantie de la sécurité énergétique et l'augmentation de l'accès à l'énergie pour tous ;
- le développement d'une politique de mix-énergétique associant le thermique, l'hydroélectricité, le charbon, le gaz, les énergies renouvelables et exploitant au mieux toutes les possibilités d'inter-connexion régionale et sous-régionale ;
- la poursuite et l'accélération de la libéralisation en encourageant la production indépendante ;
- l'amélioration de la compétitivité du secteur, afin de rendre l'énergie accessible aux meilleurs prix.

Le plan de développement du secteur adopté vise notamment l'amélioration de la fourniture d'électricité et l'allègement des coûts de production. Globalement, le nouveau plan de développement une production d'électricité de qualité satisfaisante et en quantité suffisante grâce à des investissements majeur dans le secteur de l'énergie. Des découvertes significatives de gisements pétroliers et gaziers ont été faites récemment dans le bassin sédimentaire sénégalais, plaçant le pays dans la perspective d'exporter des produits pétroliers en 2020. Actuellement, dix-sept 17 blocs de pétrole et de gaz sont alloués, 09 blocs en offshore et 08 blocs en onshore. Le forage et l'exploitation d'environ 156 puits ont commencés. Les estimations des potentialités faites jusqu'à présent sont très importantes. Les réserves de gaz disponibles, plaçant le Sénégal au 7ème rang mondial.

Pour ce qui est du pétrole, les blocs de Rufisque et de Sangomar au large des côtes sont estimés entre 400 millions et 3 milliards de barils.

Le gaz quant à lui, permettra la mise en œuvre de la stratégie « gas-to-power », ce gaz viendra en substitution du fioul et la création de nouvelles capacités de production fonctionnant au gaz dès 2022-2023. Les impacts positifs seront la disponibilité d'une énergie compétitive et peu polluante ainsi qu'un accès universel à l'électricité dès 2025, en cohérence avec la Vision du Chef de l'Etat.

## Données clés :

- Accès à l'électricité (2018): 90% urbain ; 31.5% rural;
- Capacité installée (2018) : 630 Mw ;
- 52% SENELEC, 40% IPPs, 8% Réseaux isolés ;
- Mix Energétique: 85% HFO et Diesel ;
- Prix du Kwh app. XOF 118 (\$22), prix plus élevé pour les concessionnaires locaux ;
- Prévision de croissance de 6.7% pour les prochaines années (sources: Banque Mondiale et FMI).



## AVANTAGES COMPARATIFS

- Politique ambitieuse de l'Etat visant le développement du mix énergétique ;
- Opportunités de diversification énergétique, à travers les filières charbon de bois, solaire, agro-carburants pour la production d'électricité, gaz naturel liquéfié ;
- Diversification des sources de production d'électricité incluant le charbon, le gaz naturel, l'hydroélectricité, les énergies renouvelables ;
- Modernisation des réseaux électriques et le développement des interconnexions avec la prise en charge par l'Etat du financement des projets structurants de réseaux de transport nationaux ;
- Positionnement du Sénégal comme un hub pétrolier avec la disponibilité d'un port en eaux profondes géographiquement bien situé et de la seule raffinerie sous-régionale ;
- Réserves de pétrole en place sont estimées à 590 (P90) et 2300 million barils (P10) ;
- Réserves de gaz naturel estimées sont à 20 TCF, soit environ 520 milliard m<sup>3</sup> ;
- 500 km de lignes de transmission de 225 Kv pour alimenter les zones minières et sécuriser l'évacuation de la production des centrales
- Réserves de gaz naturel estimées sont à 20 TCF (Trillion Cubic Feet/, soit environ 520 milliards m<sup>3</sup>) ;
- Taux de pénétration des énergies renouvelables de 22% en 2018 dont 12,5% en énergie solaire;
- Nouvelles capacités à installer de 700 MW entre 2025 à 2030

La sécurisation de la production d'électricité est un enjeu majeur. Le renforcement de l'accès à l'électricité avec une qualité et une continuité de service à moindre coût et de façon durable contribue à la réponse satisfaisante aux objectifs d'émergence du pays.

Une politique de renforcement du système d'offre d'électricité prenant en compte l'utilisation du gaz local dans la production, « gas to power », pour assurer la disponibilité de l'électricité à bas coût afin de satisfaire la demande en convertissant au gaz les centrales fioul du parc de production et en installant de nouvelles centrales fonctionnant au gaz est en cours de développement. Dès 2024, grâce aux ressources gazières locales, notamment les développements des phases 2 du projet Sangomar et GTA, le gaz naturel local pourra constituer la seule énergie fossile utilisée pour la génération électrique en remplacement du fioul lourd, du gasoil, et du charbon. L'Etat a pour ambition de faire passer la puissance installée à au moins 2 157 Mw en 2024.





## POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU SENEGAL

Dans l'optique de garantir et de pérenniser un maillage total du pays, le développement d'un important réseau de transport est primordial. Dans le court et moyen termes, des liaisons dans le cadre de la densification du système sénégalais et d'interconnexion avec la sous-région (OMVS, OMVG, WAPP) sont en cours. En plus, le réseau de distribution sera étendu et optimisé pour atteindre davantage les zones urbaines et rurales. L'accès rapide à l'électricité pour tous et partout est un défi important. L'objectif de taux d'électrification rurale est de 75% en 2022.

La mise en œuvre de cette stratégie se fera essentiellement par une densification et l'extension des réseaux électriques à Très Haute, Haute et Moyenne Tension et le développement de projets hors réseaux pour les zones non interconnectées (mini réseaux, systèmes individuels, etc.). En plus, au regard de l'option de l'Etat de pratiquer des prix accessibles et équitables, une stratégie pérenne d'harmonisation des tarifs de l'électricité sera mise en place au profit de toutes les populations.

En vue d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'indépendance énergétique du pays et d'assurer l'accès universel, il est important d'exploiter le potentiel national en énergies renouvelables. En outre, l'option retenue est d'encourager l'auto-production à partir d'énergies renouvelables.

Aussi, des projets prioritaires de rénovation et de développement des réseaux électriques de Transport/Distribution ont-ils été identifiés pour faire face, d'une part, aux multiples incidents survenant notamment dans les réseaux de distribution et, d'autre part, aux besoins d'extension.

Différentes opportunités sectorielles existent ainsi dans la filière au Sénégal. Il s'agit, notamment des projets suivants :

- ligne 225 Kv Mbour-Fatick-Kaolack pour sécuriser l'évacuation de la centrale de 104 MW de Kahone et développer le réseau moyenne tension des villes de Kaolack et Fatick ;
- ligne 225 Kv Sendou- Kounoune pour sécuriser l'évacuation des centrales à charbon ;
- ligne 225 Kv Tobène-Kounoune pour sécuriser l'évacuation des centrales à charbon ;
- ligne 225 Kv Kounoune-Patte d'Oie pour sécuriser l'alimentation de Dakar ;
- ligne 225 Kv Kaolack-Tambacounda-Sambangalou pour l'alimentation des zones minières et l'interconnexion avec les pays voisins dans le cadre de l'OMVG ;
- ligne 225 Kv Tamba-Kolda-Ziguinchor pour l'alimentation des régions au Sud du Sénégal et la réduction des coûts par l'arrêt des centrales secondaires ;
- ligne 225 Kv Kayes-Tambacounda pour renforcer l'interconnexion dans le cadre de l'OMVS ;
- ligne 225 Kv Nouakchott-Tobène pour sécuriser les importations d'énergie en provenance de la Mauritanie et anticiper sur l'interconnexion avec l'Afrique du Nord ;
- renforcement de lignes 90 kV ;
- création de nouveaux postes 90/30 Kv et 225/30 Kv.